



Le Rouret, le 07 mai 2018

*Association des Parents d'Élèves des écoles du Rouret  
Maison Pignon  
6, chemin Pierres de Moulin 06650 Le Rouret*

A l'intention de M<sup>r</sup> Michel-Jean Floc'h,  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale des Alpes Maritimes

Sous couvert de M<sup>me</sup> Anne-Marie Rayssac,  
Inspectrice de l'éducation nationale  
chargée de la circonscription de Valbonne

**Objet :** Fermeture d'une classe à l'école maternelle du Rouret à la rentrée 2018

Madame l'inspectrice, Monsieur le directeur,

Je fais suite à votre courrier du 12 mars 2018 par lequel vous nous confirmez la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Rouret à la rentrée 2018.

Par la présente nous manifestons notre désapprobation quant à une décision reposant sur des données purement arithmétiques, amenées à évoluer à faible échéance, et ne prenant nullement en considération les particularités inhérentes à notre école.

En effet, outre le fait que l'effectif prévisionnel à la rentrée 2018, stable par rapport à 2017, soit inévitablement amené à augmenter en raison de la livraison prochaine (juillet et décembre 2018) de plusieurs programmes immobiliers sur la commune, nous souhaitons porter à votre attention plusieurs éléments critiques :

- Une fermeture dans une petite école de seulement cinq classes comme celle du Rouret conduit inévitablement à une augmentation très importante des effectifs dans les classes restantes.

Même en excluant l'augmentation d'effectif prévue en cours d'année en raison de la livraison des programmes immobiliers, la simple répartition de l'effectif actuel sur quatre classes au lieu de cinq conduit à un effectif moyen d'au minimum 28 élèves par classe. Nous sommes dans ces conditions d'ores et déjà bien au-dessus du nombre moyen de 25,3 élèves par classe communiqué lors des assises de l'école maternelle de mars dernier. Cette augmentation des effectifs nous semble donc en totale contradiction avec l'objectif annoncé de consolider le rôle de l'école maternelle, « tremplin vers la réussite tout au long de la scolarité (J-M Blanquer) » et constitue pour nous une dégradation inacceptable des conditions d'accueil et d'apprentissage de nos enfants. A noter, que lors de la négociation préalable demandée par la FSUSNU-IPP en date du 31 janvier 2018 l'administration représentée par M<sup>me</sup> Periers et M<sup>r</sup> Tetienne avait pourtant assuré que « le département avait reçu une dotation de 32 postes permettant d'assurer les mesures de dédoublement en CP REP et REP+ et en CE1 REP+ sans dégrader les effectifs des classes des écoles hors éducation prioritaire ».

- D'autre part, l'augmentation des effectifs par classe ne permettra plus à l'école maternelle du Rouret de maintenir le dispositif d'accueil des moins de 3 ans jusque-là existant. Outre le fait qu'il est unanimement admis qu'une stimulation cognitive précoce favorise la réussite scolaire et justifie par ailleurs le récent abaissement de l'âge d'instruction obligatoire, la suppression brutale de ce dispositif oblige les familles à chercher une alternative d'urgence moins adaptée et souvent plus onéreuse pour l'accueil de leurs enfants. Nous sommes d'autant plus révoltés de la suppression de cet accueil des moins de 3 ans que lors de la négociation préalable demandée par la FSUSNU-IPP en date du 31 janvier 2018 l'administration assurait « le maintien des dispositifs moins de 3 ans existants ».

Aussi, bien que dans votre courrier du 12 mars 2018 vous nous assurez que la mesure de carte scolaire conduisant à la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Rouret a fait l'objet d'un « examen très attentif dont l'objectif est d'assurer l'efficacité pédagogique » nous restons persuadé que cette décision va à l'encontre de l'objectif affiché de consacrer la place de l'école maternelle dans notre système éducatif et d'accroître sa contribution à la réussite et l'épanouissement des enfants. Nous vous demandons donc de bien vouloir renoncer à cette mesure et de maintenir pour nos enfants des conditions d'accueil et d'apprentissage conformes à leurs besoins.

Cordialement,

L'APE des écoles du Rouret